

instances d'évaluation et oblige à réfléchir sur les phénomènes d'exclusion et d'appropriation produits par les procédures et les décisions concernant la biodiversité. Est-il possible de concevoir des formes de protection qui ne soient pas synonymes d'exclusion, comme dans le cas des réserves naturelles ? On retrouve aussi certains de ces éléments dans les procédures de certification et la stratégie de différenciation qui les animent. Tout en étant des formes de propriété collective, les procédures de normalisation, écrivent L. Bérard et P. Marchenay (1997), génèrent de multiples formes de marginalisation sociale et de désappropriation. Une question importante apparaît alors : en quoi et à quelles conditions les procédures marchandes sont-elles susceptibles de favoriser la protection de la biodiversité ?

RÉFÉRENCES

- Bérard L., Marchenay P. 1994. Ressources des terroirs et diversité bio-culturelle. Perspectives de recherches. *JATBA* 36, 2, 87-91.
- Bérard L., Marchenay P. 1997. Diversité, protection et conservation les productions agricoles et alimentaires locales et traditionnelles. *Convegno internazionale Saperi naturalistici*, Venezia, 4-6 décembre.
- Boisvert V., Vivien F.-D. 1998. Un prix pour la biodiversité. L'évaluation économique entre différentes légitimités. *Natures Sciences Sociétés* 6, 2, 17-26.
- Larrère R. 1997. Biodiversités, in : Larrère C., Larrère R. (eds). *La crise environnementale*, Inra, Paris, p. 145-159.
- Larrère R. 1999. Diversité biologique et gestion des parcs et des réserves, in : *Sciences sociales et espaces protégés*, MATE, pp. 79-90.
- Parizeau M.-H. 1997. Biodiversité et représentations du monde : enjeux éthiques, in : Parizeau M.-H. (éd.). *La biodiversité : tout conserver ou tout exploiter ?*, De Boeck, Bruxelles, p. 115-136.

Session thématique de la Conférence mondiale sur la science La science et les autres systèmes de savoirs

Compte rendu de conférence : Budapest, 26 juin au 1^{er} juillet 1999

MARIE ROUÉ

MARIE ROUÉ
Aponat, laboratoire
d'ethnobiologie
et biogéographie/MNHN
57, rue Cuvier
75231 Paris cedex 05,
France
Fax : 01 40 79 36 69
roue@mnhn.fr

Les délégués de 150 pays ont participé à la Conférence mondiale sur la science organisée conjointement par l'Unesco et le Conseil international pour la science (ICSU). Après de longues négociations, les participants aboutirent à la rédaction de deux documents : la « Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique », et l'« Agenda pour la science-cadre d'action », qui tentent d'établir des priorités pour la science du XXI^e siècle. Parmi les questions concernant « la science dans la société et la science pour la société », l'éthique suscita de nombreux débats.

Nous rendrons compte ici uniquement de la session thématique coordonnée par Douglas Nakashima (Unesco) et intitulée « La science et les autres savoirs », la question des rapports entre les savoirs locaux et la science occidentale faisant l'objet d'une controverse de plus en plus animée au niveau international.

D. Nakashima a d'abord rappelé que la science reste un système de connaissance parmi d'autres. Si l'existence de savoirs autres que ceux de la science occidentale n'est pas une découverte récente, il faut pourtant reconnaître que la multiplicité des appellations désignant ces savoirs ne nous simplifie pas la tâche. Que l'on parle de savoirs locaux, de savoir écologique traditionnel (TEK), de savoirs indigènes, ou de savoirs populaires, toutes ces appellations posent problème. Le qualificatif « traditionnel », qui met l'accent sur l'accumulation des connaissances et leur transmission, ne rend pas compte des capacités de transformation et d'adaptation que manifestent ces savoirs. Le terme indigène ne peut s'appliquer partout où l'ensemble de la population locale, certains corps

de métiers spécialisés (fermiers, pêcheurs, agriculteurs), détiennent des savoirs spécifiques sur la nature. De plus sa connotation coloniale en proscriit l'usage dans certaines régions du monde, alors que dans d'autres, l'appartenance aux peuples indigènes constitue une revendication identitaire.

La question des droits de propriété intellectuelle se pose, tant dans le domaine des savoirs qui donnent lieu à commercialisation (industries pharmaceutiques, esthétiques, alimentaires et agriculture) que dans celui de la gestion des ressources naturelles. Des savoirs possédés et gérés collectivement ne risquent-ils pas d'être appropriés par l'industrie, sans que leurs inventeurs en recueillent le fruit ? Comment gérer un bien commun et en distribuer les bénéfices éventuels ? Comment protéger ces savoirs d'une appropriation induite ?

Une dernière question et non la moindre, celle du rapport entre savoirs et représentations, est d'ordre éthique. Alors que la science occidentale recourt à une vision du monde qui sépare radicalement savoir et croire, dans les sociétés traditionnelles les savoirs ne constituent pas un domaine séparé. La séparation que l'Occident a opérée entre l'homme et la nature, la volonté de dominer le reste du vivant ne sont pas de règle dans la plupart des cultures. La science et la technique occidentales, quand elles intègrent les savoirs sur la nature d'autres cultures, tendent à imposer leur propre vision ethnocentrique d'une coupure entre science et croyance, pour ne pas dire superstition. Comment éviter, alors que la reconnaissance des savoirs des autres est à l'ordre du jour, les

effets pervers qu'un tri entre savoirs validés par l'Occident et savoirs dévalués, pourrait instaurer ?

Cinq communications ont permis un débat éclairé sur ces questions épistémologiques et politiques. Brent Berlin, l'un des pères de l'ethnoscience américaine, vient de mener à bien un important projet de recherche sur l'ethnopharmacopée des Indiens Tzeltal et Tzotzil, deux peuples mayas qui occupent les hautes terres des Chiapas au Mexique. Ses recherches aboutissent à la distinction de 250 catégories d'états de santé, groupés en 20 classes majeures. À ces états ou maladies correspondent des traitements à base de plantes médicinales dont le potentiel thérapeutique est confirmé par des études de laboratoire sur leurs propriétés pharmacologiques. Brent Berlin, lors du débat sur les risques d'une validation par l'Occident des savoirs locaux, occupait une des positions extrêmes : il souhaite que ces savoirs soient reconnus comme « scientifiques » et prône leur validation dans un souci d'efficacité thérapeutique dans des régions où les médecines occidentales ne sont pas à la portée des populations.

À l'inverse Kenneth Ruddle, de l'université Kwansai Gakuin au Japon, met en garde contre une vision purement utilitariste des systèmes de savoirs, façonnés par le lien dialectique qui les lie à une culture et une société données. Il précise l'importance de leur recueil minutieux, en tant que patrimoine mondial, et le dommage que constituerait leur mélange à des fins pragmatiques avec d'autres notions héritées des systèmes scientifiques occidentaux. À partir d'exemples tirés de ses propres recherches chez des pêcheurs du Pacifique, il montre l'importance sociale de corpus spécifiques de savoirs chez les femmes ou les jeunes.

Marcia Langton, elle-même aborigène et anthropologue au Centre de recherche indigène sur la culture et la nature de l'université des Territoires du Nord à Darwin (Australie), affirme que seul le maintien de son peuple sur leurs territoires permettrait une gestion durable des régions des tropiques humides-secs et des zones arides par le feu. Le remplacement des savoirs et savoir-faire autochtones par la science occidentale s'est avéré désastreux (Cf. son entretien avec D. Nakashima dans ce même numéro de NSS). Aujourd'hui, les services régionaux et nationaux des parcs ont à nouveau recours à des pratiques de gestion par le feu pour maintenir la diversité paysagère, parfois en collaboration avec les propriétaires aborigènes traditionnels des terres. La recherche démontre que l'usage du feu, important élément du système symbolique et religieux aborigène, a créé les paysages, en particulier au nord de l'Australie. Dès l'arrivée des colons, les pratiques des aborigènes, soupçonnés de pyromanie, ont été réprimées, empêchant les mises à feu saisonnières qui maintenaient une mosaïque d'écosystèmes. La disparition des zones-tampon a alors entraîné la dévastation de forêts entières par les feux se propageant dans les herbes sèches accumulées. Ici la reconnaissance de

savoirs et savoir-faire s'accompagne d'une demande de reconnaissance politique de la légitimité des premiers occupants du territoire.

La position de Lazare Sehouéto (Bénin), quant aux savoirs agricoles dans la production vivrière en Afrique subsaharienne, est proche de celle de Marcia Langton. Partant de l'idée que ces savoirs paysans, peu utiles aux industries agro-alimentaires, ont le mérite de faire vivre la majorité des populations humaines du sud du Sahara, il préconise un renversement de perspective. Alors que la tendance actuelle est à la folklorisation de ces savoirs, il serait intéressant d'en faire la base d'actions de développement qui mettraient en valeur leur potentiel d'innovation, d'expérimentation, de productivité et de modernité et non leur caractère traditionnel.

Enfin Robbie Mathew, un Indien Cri du nord du Canada, raconte sa propre expérience de professeur et thérapeute. Le savoir des pêcheurs et chasseurs ne peut en effet se transmettre à l'école, et Robbie, comme d'autres Anciens, reçoit dans son campement des jeunes en situation de détresse, qui souffrent de problèmes de boisson, de drogue, de violence, parfois après des tentatives de suicide. L'expérience est impressionnante, puisqu'avec un taux de succès quasi total, elle montre que l'on ne peut séparer, dans ces sociétés, la maîtrise de savoirs et savoir-faire de l'intégrité de la personne.

Le paragraphe 3.4 du plan d'action adopté à l'issue de la Conférence et intitulé « Science moderne et autres systèmes de savoir » comprend plusieurs résolutions en faveur d'un soutien et d'une reconnaissance accrue des savoirs traditionnels. Il est intéressant de noter que si leur ratification n'a pas posé problème à l'Unesco, un débat animé s'est élevé lors de l'assemblée générale d'ICSU au Caire. De nombreux scientifiques, en particulier américains, ont manifesté une extrême méfiance à l'égard de ces savoirs traditionnels, qu'ils assimilent au créationnisme et à l'astrologie. Le créationnisme est en effet un phénomène de société si important dans leur pays que dans de nombreux États on ne peut plus enseigner la théorie de l'évolution, jugée non conforme aux dogmes chrétiens par les intégristes. L'ICSU a décidé d'entreprendre une étude critique pour définir ce que sont, et ne sont pas, les savoirs traditionnels. On souhaite que cette étude n'oublie pas d'aborder la question des représentations des scientifiques et de leurs traditions, et se penche par exemple, dans le domaine de l'écologie, sur les fondements religieux de la protection du *wilderness*.

Pour plus amples informations sur les deux documents rédigés à l'issue de la conférence, consulter le site web :

<http://www.unesco.org/science/wcs/.free/fr.htm>